



## **Brennilis**

### **Centre communal d'Action sociale (CCAS)**

### **Compte rendu de la réunion du 15 septembre 2009**

*Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Brennilis s'est réuni en mairie le 15 septembre 2009. L'objectif de cette réunion était de revenir sur les actions entreprises au cours des douze derniers mois, et de confirmer le programme d'action à court et moyen terme du CCAS. Le Conseil d'administration a constaté le succès remporté par son initiative de portage de médicaments à domicile, et décidé de pérenniser ce service aux personnes dépendantes de la commune. Le CCAS s'est par ailleurs félicité de ce que d'autres de ses recommandations aient été suivies d'effet, comme celle d'instaurer une garderie tous les mercredi pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire – une initiative reprise dans le cadre de la Communauté de communes du Yeun Elez. Le CCAS s'est déclaré prêt à analyser les résultats de l'enquête accessibilité handicapés récemment conduite à Brennilis par la société QualiConsult, et à formuler des recommandations au Conseil municipal pour la mise à niveau progressive des infrastructures communales.*

- 1. Le Conseil d'administration du CCAS de Brennilis s'est réuni en Mairie le 15 septembre 2009 à 18 heures 30 sous la présidence du Maire. L'objectif de cette réunion était de passer en revue la mise en œuvre du programme d'action du CCAS, formulé en septembre 2008, et de confirmer son adéquation avec les besoins sociaux identifiés de la population.**
- 2. Ont pris part à la réunion les membres du Conseil d'Administration suivants :**  
*(pour le Conseil municipal) JV Gruat, Président ; F. Borgne, vice-présidente ; O. Magoariec ; S. Birhart ; A. Daniel (autres membres élus par le conseil municipal) M. Buzit ; L. Jaouen ; M. Lemerrier ; J. Turner.*
- 3. En introduisant la discussion, le Maire a rappelé que la réglementation en vigueur faisait obligation aux Centres communaux d'Action sociale de procéder « *annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.* » Il a ensuite procédé à une présentation sommaire des résultats accomplis au cours de la gestion du CCAS pour les douze derniers mois.**
- 4. La plupart des objectifs retenus par le Conseil d'Administration dans son programme adopté le 30 septembre 2008 ont été tenus. Le Conseil d'administration s'est félicité du succès rencontré par l'initiative de portage de médicaments à domicile, dont bénéficie une vingtaine de prestataires sur la commune, et a décidé de pérenniser cette action.**
- 5. Concernant l'analyse accessibilité handicapés conduite par la société QualiConsult, le CCAS a confirmé sa disponibilité pour procéder à un examen attentif des différents dossiers, et formuler ses recommandations au Conseil municipal sur les priorités qu'il serait possible de retenir pour parvenir progressivement à un niveau satisfaisant de conformité avec les normes en vigueur.**

6. Le Conseil d'administration s'est félicité de ce que, conformément à ce qu'il avait suggéré, la Communauté de communes ait décidé de prendre en charge l'organisation de l'accueil des jeunes enfants toute la journée du mercredi, sans attendre l'ouverture du CLSH. Le CCAS a également relevé le bien fondé de sa recommandation à la municipalité de prendre en charge les frais de formation au BAFA pour des personnes de la commune, sans lesquelles les objectifs nécessaires à l'encadrement périscolaire n'auraient pu être réunis.

7. Le Conseil a pris note avec intérêt des perspectives ouvertes avec l'informatisation de la bibliothèque de Brennilis, qui permettra aux personnes isolées ne pouvant sortir de chez elle d'accéder au catalogue depuis leur domicile, et de commander des ouvrages correspondant à leurs attentes.

8. Le CCAS a souhaité que la municipalité continue de suivre attentivement l'évolution de la situation en ce qui concerne l'animation jeunesse conduite dans le cadre de la Communauté de communes du Yeun Elez, et de lui faire régulièrement rapport sur cette situation, notamment en ce qui concerne la commune de Brennilis.

9. Il a été en outre demandé à la municipalité, pour aider dans leurs démarches les familles endeuillées, de faire procéder à l'élaboration d'une fiche sommaire récapitulant les principales formalités à accomplir en cas de décès.

10. Les membres du CCAS ont constaté que le Centre recevait relativement peu de demandes d'aide directe – et estimé que cette situation tenait pour une bonne part au fait que les services susceptibles d'être rendus par le CCAS demeuraient assez mal connus. Ils ont donc demandé à ce que l'existence du CCAS, et sa composition, soient rappelés dans la Gazette, en précisant aux lecteurs qu'ils ne devaient pas hésiter à contacter tel membre du Conseil d'administration de leur choix en cas de difficulté économique ou sociale. Les membres du Conseil d'administration sont également convenu qu'ils pouvaient prendre l'initiative d'aborder qui leur semblerait en situation potentiellement difficile, pour vérifier s'il ou elle avait besoin d'aide

11. Le Conseil d'administration a par ailleurs fixé les modalités d'organisation de son repas annuel. En application du principe de rotation le repas 2009 devrait avoir lieu au restaurant du Youdig. Il a été décidé que le repas se tiendrait si possible le dimanche 22 novembre à midi. Seront invitées les personnes résidant sur la commune âgées de 65 ans au moins, ainsi que, le cas échéant, leur conjoint. Seront également invités dans les mêmes conditions les membres du CCAS. Un système de portage de repas sera organisé pour les personnes éligibles ne pouvant se déplacer – le transport de celles n'ayant pas de moyen de transport sera assuré par covoiturage. Comme par le passé, l'invitation se fera par voie de presse – Télégramme et Ouest France – ainsi que par la Gazette. Les membres du CCAS veilleront à ce que les personnes éligibles ne pouvant d'elles même procéder à la réservation bénéficient néanmoins du portage de leur repas. Le Conseil donne mandat à la vice-présidente de prendre tous arrangements utiles pour l'organisation de ce repas.

JV Gruat, 16 septembre 2008.